

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 mai 2024

---

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 222

présenté par  
Mme Brulebois

-----

**ARTICLE 5**

I. – À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« Médias »

insérer les mots :

« , France Médias Monde ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion aux alinéas 12, 13 et 14.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement rappelle et précise l'importance de l'indépendance de FMM pour poursuivre ses missions de diffusion de la culture et des valeurs de la France dans le paysage audiovisuel à l'étranger.